

**Conseil Municipal du Jeudi 6 octobre 2022**  
**20H30 - Mairie de Montroulet**  
**Salle Jean BUISSON**

**Présents (Maire et Adjoint(s)) :** SAVY Benoît, BOUTAUD Céline, SERAFINI Bruno.

**Présents (Conseillers municipaux) :** CHENE Pierre, FERRAND Patrice, MORICHON Sabrina, RAYMOND Amandine, VAN MALDEGHEM Sébastien.

**Collaborateur occasionnel du Service Public :** COX Norman.

**Absent(s) non excusé(s) :** BUISSON Michel

**Excusé(s) :** BOUROTTE Lætitia

**Pouvoir(s) :** néant

En préambule, le Maire indique au Conseil municipal que Virginie GRAVELAT est démissionnaire pour des raisons professionnelles depuis le début du mois de septembre.

**ORDRE DU JOUR**

**Subvention 2021 de la Société de Chasse de Montroulet.**

Le Maire présente la demande de la société de Chasse de MONTROLLET qui concerne le paiement de la subvention 2021. En effet, après avoir changé d'établissement bancaire et de trésorier, la société a oublié de déposer un nouveau R.I.B en mairie pour le paiement de la subvention 2021. R.I.B qui est en notre possession aujourd'hui. Le Maire propose donc au Conseil municipal de verser cette subvention de fonctionnement 2021 en même temps que la subvention 2022.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

**Avis sur le Schéma de Mutualisation de la CdC Charente Limousine.**

Le Maire rappelle le dispositif du schéma de mutualisation établi par la CdC relatif aux mutualisations de services entre l'EPCI et ses communes membres. Il indique que c'est bien une obligation réglementaire qui impose à chaque EPCI de le proposer dans l'année qui suit le renouvellement de son exécutif.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré émet un avis favorable à l'unanimité.

**Convention pour participation au service commun d'Instruction du droit des sols.**

Le Maire indique que le Conseil communautaire a validé en séance du 28 juin 2022 la nouvelle convention de mise en œuvre du service commun de l'Instruction du droit des sols qui modifie la répartition financière du coût du service entre le communauté de communes et les communes. Le Maire explique qu'une partie du financement communautaire, soit 50 %, sera désormais affecté au financement des modifications des documents d'urbanisme.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

**Renouvellement du contrat SEGILOG pour les logiciels mairie.**

Le Maire indique au Conseil municipal la nécessité de repartir sur un contrat logiciel et prestation de service pour les outils numériques utilisés par le secrétariat. Le pack comprend le droit d'utilisation des logiciels, le développement de nouveaux logiciels ainsi qu'une assistance technique. La date d'effet de ce nouveau contrat serait le 15 octobre 2022 pour une période d'encours de 3 ans. Le montant annuel de la prestation est de 1 957,50€ HT auquel s'ajoute 217,50€ HT de maintenance et formation.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

### **Instauration de l'Indemnité Horaires pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S).**

Le Maire indique qu'il souhaite mettre en place sur la commune une compensation des travaux supplémentaires ou complémentaires par une indemnité dès lors que ces travaux ont été réalisés à sa demande. Il indique nécessaire l'abrogation des anciennes délibérations relatives aux heures supplémentaires.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

### **Travaux du logement de Pluyant.**

Le Maire rappelle au Conseil les travaux engagés dans le logement depuis l'année passée en terme de changement d'huissieries, de réhabilitation des extérieurs, de remplacement des plafonniers, des radiateurs ... Il poursuit en indiquant que pour compléter les travaux de rénovation du logement, 4 fenêtres nécessiteraient d'être remplacées pour une meilleure isolation. Il présente un devis de 2 355,95€ de la société DELAGE de SAINT-JUNIEN qui avait déjà pris en charge le remplacement des précédentes. Le Maire propose de valider le devis et d'engager les travaux le plus rapidement possible.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

### **Élection de représentants élus au C.C.A.S.**

Le Maire indique qu'après la démission de Virginie GRAVELAT, il souhaite qu'elle soit remplacée au sein du C.C.A.S de la commune. Conformément à la délibération du 26 mai 2020 qui fixe à 4 le nombre des représentants élus par le Conseil municipal au Conseil d'administration du C.C.A.S, sont candidats :

Céline BOUTAUD, Bruno SERAFINI, Sabrina MOROCHON et Laetitia BOUROTTE.

Le Conseil municipal après avoir voté a élu à l'unanimité Céline BOUTAUD, Bruno SERAFINI, Sabrina MOROCHON et Laetitia BOUROTTE.

### **Révision des commissions communales.**

Le Maire indique qu'après la démission de Virginie GRAVELAT, il souhaite satisfaire à son remplacement dans toutes ces attributions au sein des commissions municipales. L'organigramme fonctionnel est donc revu de la manière suivante :

Communication municipale : Pierre CHENE

Commission finance : Sébastien VAN MALDEGHEM

Responsable de la Salle Jean BUISSON : Bruno SERAFINI

Elue référente de la Zone 2 : Céline BOUTAUD

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

### **Questions diverses**

#### **Plan Rando de Charente Limousine.**

Le Maire indique au Conseil municipal que la CdC de Charente Limousine décline actuellement un plan Rando afin de valoriser l'ensemble des circuits sur les 58 communes. Une application permettant de mettre en valeur les circuits de randonnées sur le territoire, Cirkwi, est déjà en ligne. Pour permettre une collaboration efficace dans le cadre de cette valorisation, il est demandé un référent plan Rando par commune. Le Maire propose que ce référent soit Bruno SERAFINI.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

#### **Encart publicitaire du bulletin communal.**

Le Maire rappelle que chaque année des encarts publicitaires permettent à la commune de financer une partie des frais d'impression du bulletin municipal. Il propose cette année d'en fixer le prix à 35€ TTC comme l'année précédente.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

**Informations sur la demande de labellisation «Territoire engagé pour la nature».**

Céline BOUTAUD annonce au Conseil municipal que la demande de labellisation a bien été déposée en temps et en heure. La décision du comité d'attribution devrait être connue en fin d'année.

**Informations sur le fonctionnement du C.C.A.S**

Céline BOUTAUD décrit au Conseil municipal l'ensemble des actions lancées en cette rentrée par le C.C.A.S : le Pass Sport et Culture pour les moins de 18 ans, les séances de cinéma offertes aux plus de 65 ans de la commune, la livraison de bois dans l'opération Tous au bois du C.I.A.S de Charente Limousine et l'organisation des festivités de fin d'année.

**Illuminations des fêtes de fin d'année.**

Bruno SERAFINI indique que le comité des fêtes de MONTROLLET souhaite savoir dans quelles conditions préparer les décors de la commune pour les fêtes de fin d'année. Le Maire rappelle qu'effectivement certaines communes de Charente Limousine ont déjà statué sur le fait de ne pas illuminer les décorations de Noël. Un effort collectif de sobriété énergétique est nécessaire pour passer la période hivernale sans coupures. Dans ce contexte, les élus décident à l'unanimité de limiter les consommations énergétique sur la commune à la portion congrue et donc de ne pas éclairer les décorations de Noël cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22h15.

**SAVY Benoît - Maire**

**BOUTAUD Céline - Secrétaire de séance.**

